



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

L'ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE

JUILLET 2022



Avis public et avis de motion

P. 2

Conseil municipal

P. 3

Service incendie

P. 9

Infos communautaires

P. 12

AVIS DE MOTION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 14^e jour de juin 2022, à dix-neuf heures trente à la salle municipale de Petite-Rivière-Sain-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, François Fournier, Catherine Coulombe, Israël Bouchard, Jacques Bouchard et Bernard Duchesne, tous conseillers(ères) formant quorum.

Absente : Viviane de Bock

M. Stéphane Simard, greffier-trésorier est également présent et agissait à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Jacques Bouchard, que sera présenté lors d'une prochaine assemblée publique, le règlement No 697 dont l'objectif est :

« Procéder à la désaffectation à titre de bien du domaine public d'une partie du lot 6 453 169 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, soit d'une partie de la Rue Principale, à la suite de l'entrée en vigueur du plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Patrice Fortin, arpenteur-géomètre, le 16 juin 2021, sous le numéro 4284 de ses minutes »



Jean-Guy Bouchard, maire



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

CONSEIL MUNICIPAL



Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 juin 2022

Le conseil municipal de Petite-Rivière Saint-François adopte le règlement no 696 modifiant le règlement de zonage no 603.

Le conseil municipal présente le règlement no 697 - Règlement de fermeture.

Le conseil municipal entérine les vacances du personnel cadre soit :

Stéphane Simard

Semaines du 4 et 11 juillet 2022

Semaine du 1er août 2022

Gaétan Boudreault

Semaines du 21 et 27 juin 2022

Semaine du 27 décembre 2022

Semaine du 02 janvier 2022

Semaines du 17 et 24 avril 2022

Le conseil municipal donne son appui à la proposition de partenariat pour la mise en place d'un marché public au Domaine à Liguori.

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'Amélioration et de Construction d'Infrastructure Municipale (PRACIM) pour investir dans la construction d'un nouveau bâtiment multi-usage sur son terrain situé dans le parc entrepreneurial.

Le conseil municipal demande au MTQ d'évaluer un réajustement de prix pour la saison 2021-2022.

Le conseil municipal procédera à un affichage d'un poste de journalier/opérateur et effectuera les entrevues à la suite de la réception des candidatures pour ce poste.

Le conseil municipal s'engage à acquérir, pour une somme nominale, l'extension des réseaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur Grande Pointe Sud selon les plans et devis qui ont été préparés par la firme Génio au dossier 14-813 et 21-308 et dont un exemplaire a été versé aux archives de la Municipalité.

Le conseil municipal mandate messieurs Jean-Guy Bouchard, maire et Stéphane Simard, directeur général, pour signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux avec le promoteur de Grande Pointe Sud (Groupe le Massif).

Le conseil municipal participera au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction de Résidence P'tite Rivière à Petite-Rivière-Saint-François, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Le conseil municipal autorise la signature d'une lettre d'entente concernant les jours fériés pour les employés attirés au déneigement MTQ.

Le conseil municipal autorise la signature de la lettre d'entente concernant les congés parentaux.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et recommande l'octroi de permis de construction formulé par le propriétaire du lot 4 793 070 Chemin Marius-Barbeau.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et recommande l'octroi de permis de construction formulé par le propriétaire du lot 4 792 957 Chemin Pierre-Perreault.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et recommande l'octroi de permis de construction formulé par le propriétaire du lot 4 792 940 Chemin du Hameau en ce qui a trait au respect des normes applicables en vertu du règlement sur le Plan d'implantation et d'Intégration Architectural #587.

CONSEIL MUNICIPAL



Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 juin 2022

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et recommande l'octroi de permis de construction formulé par le propriétaire du lot 4 792 952 Chemin Pierre-Perreault.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et recommande l'octroi de permis de construction formulé par le propriétaire du lot 5 292 17 Chemin du Haut-Lieu. Les membres présents du CCU demandent aussi au personnel du service d'urbanisme de s'assurer de la conformité des ouvrages de remblai/déblai réalisés dans le cadre du projet ici recommandé.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et recommande l'octroi de permis de modification au bâtiment principal formulé par le propriétaire du 942 rue Principale, sous réserve que le requérant ait intégré dans ses plans, avant la séance du Conseil municipal suivant celle du CCU du 25 mai 2022, la proposition ornementale dessinée gracieusement par Mme Paule Francoeur du CCU sur l'ajout de la galerie.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise la délivrance du permis de construction formulé par le propriétaire du 751 rue Principale.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise délivrance du permis de construction de bâtiment accessoire formulé par les propriétaires du lot 6 503 457 rue Principale, conditionnellement à ce que ceux-ci s'engagent à planter des arbres autour de ce bâtiment.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise la délivrance du permis construction du bâtiment complémentaire formulé par le propriétaire du 811 rue Principale.

Le conseil municipal reconnaît le Regroupement des artistes et artisans de Petite-Rivière-Saint-François comme organisme établi sur son territoire et admissible au programme d'assurance de l'UMQ.

Le conseil municipal participera financièrement à l'achat d'équipements pour une 4^e surface de DekHockey amovible ainsi qu'à l'amélioration des installations actuelles.

Le conseil municipal autorise le directeur général à mandater Gabrielle O. Fortin, désigner, afin de réaliser le mandat suivant :

- RÉAMÉNAGEMENT*; Aire de plancher des bureaux administratifs - Aire de plafond des bureaux administratifs

* N'est pas inclut au mandat la relocalisation des accès au bâtiment des visiteurs et des employés.

- RELEVÉ & INVENTAIRE; Mobiliers existants à conserver; Équipements informatiques / poste Plan plafond existant

- SÉLECTION DE MATÉRIAUX, FINIS & ÉQUIPEMENTS; Revêtement de plancher (1) Coloration (4) Tuile de plafond (1) Appareils d'éclairage au plafond (2) Mobiliers sur mesure (2) - MOBILIERS SUR MESURE; 4 postes de travail à aire ouverte 1 bureau de réception / accueil

- Plans et devis nécessaire à l'envoi des appels d'offres

Que le conseil municipal assumera les coûts reliés à la production pour un montant ne dépassant pas 6 000 \$ plus les taxes applicables

CONSEIL MUNICIPAL



Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 juin 2022

Le conseil municipal accueille favorablement les concepts Soleils Village et géoLAGON et encourage le promoteur à poursuivre ses démarches auprès des autorités concernées par la réalisation desdits projets;

Les projets devront être conformes aux règlements d'urbanisme en vigueur à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, au schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix ainsi qu'aux normes environnementales applicables;

Une présentation publique devra avoir lieu afin d'informer les citoyens et de répondre à leurs questions.

Le conseil municipal octroi une somme de 500 \$ à la Fondation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul pour son tournoi de golf annuel.

Le conseil municipal présente le projet de règlement no 698 modifiant le règlement de zonage no 585 sur le permis et certificats.



CONSEIL MUNICIPAL



Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 juillet 2022

Le conseil municipal de Petite-Rivière Saint-François adopte le règlement no 697 - Règlement de fermeture.

Le conseil municipal adopte le règlement no 698 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 585.

Le conseil municipal confirme l'emploi de monsieur Jonathan Dupont à titre de mécanicien/opérateur.

Le conseil municipal autorise messieurs Jean-Guy Bouchard, maire et monsieur Stéphane Simard, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Petite-Rivière Saint-François pour l'acquisition de Vincent Tremblay au profit de la municipalité.

Le conseil municipal autorise messieurs Jean-Guy Bouchard, maire, et monsieur Stéphane Simard, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte notarié de cession et de servitudes à intervenir avec monsieur Florent Côté et à souscrire à toutes les clauses ou conditions jugées utiles ou nécessaires.

Le conseil municipal procède à l'affichage de postes de préposés à la sécurité du stationnement et à l'entretien du site lors du tournoi de DekHockey qui se tiendra en septembre.

La conseil municipal mandate messieurs Jean-Guy Bouchard, maire, et Stéphane Simard, directeur-général à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente tripartite à intervenir entre la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, la Société d'habitation du Québec et Accès Petite-Rivière;

Le conseil municipal donne le mandat à Aurel Harvey et fils pour les agrégats sable tamisé, sable MG-112, pierre nette $\frac{3}{4}$, gravier MG-20 telles que la soumission déposée et les agrégats MG-56 ainsi que la pierre fracturée 100-200 et 300-600 à Réjean Lajoie.

Le conseil municipal fera l'acquisition des équipements nécessaire à la diffusion et l'enregistrement des séances publiques en visio-conférence.

La municipalité engage Équipement GMM pour la mise en place et l'installation, le cas échéant, pour un montant ne dépassant pas 1 000 \$.

Le conseil municipal dépose une demande de financement au Fonds Amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipements de loisir de la MRC de Charlevoix afin de se procurer des modules de "StakePark".

Le conseil procédera, suite à la confirmation de l'admissibilité du projet par la MRC, à l'achat des équipements, chez Profab 2000, pour une somme 8 200 \$, plus les taxes applicables.

Le conseil municipal donne un mandat de 500 \$ à la coopérative jeunesse de service de PRSF "Les Coqs Rois" pour exécuter différentes tâches dans la municipalité.

Le conseil municipal modifie le statut d'emploi de madame Aline Dufour de temporaire à régulier.

Le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier, à procéder à l'affichage d'un poste d'adjointe administrative aux RH et effectuer les entrevues à la suite de la réception des candidatures pour ce poste.

Le conseil municipal autorise l'achat d'un nouveau véhicule, de type pick up, de couleur rouge, pour un montant ne dépassant pas 50 000\$, avant les taxes applicables.

Cet équipement pourra servir au service des travaux publiques, jusqu'à la livraison du nouveau véhicule et que celui-ci sera ensuite transféré au service incendie

CONSEIL MUNICIPAL



Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 juillet 2022

Le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) appareils respiratoires ainsi que de sept (7) bouteilles d'oxygène chez Boivin & Gauvin pour un total de 19 360\$ avant taxes.

Le conseil municipal alloue une somme maximum de 900 \$ afin d'embaucher madame Lydie Guay à titre de conseillère à l'embauche pour appuyer la direction dans le processus de sélection des employés.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et refuse la demande de dérogation mineure formulée par le propriétaire du lot 5 637 508 chemin du Trait-carré.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et accepte la demande de dérogation mineure formulée par le propriétaire du lot 5 047 038 rue Maurice.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et accepte la demande de permis de modification de l'apparence du bâtiment principal pour le 1 rue Dufour, conditionnellement à ce que les nouveaux plans respectent en tous points les critères relatifs au revêtement extérieur, notamment :

- 1- L'utilisation des mêmes types de matériaux nobles de revêtement extérieur sur l'ensembles des quatre façades;
- 2- Le nombre de couleurs utilisées pour les matériaux de recouvrement extérieur n'excède pas trois, incluant la couleur de matériaux utilisés pour les toitures et excluant les fenêtres, les ouvertures, les encadrements et les éléments décoratifs.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et accepte la demande de permis de transformation du bâtiment portant les numéros civiques 803 et 805 rue Principale en résidence unifamiliale.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et accepte la demande de permis de construction d'un bâtiment complémentaire à l'habitation sise au 46 rue René-de-la-Voye.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et accepte la demande de permis d'implantation d'une enseigne au 46 Chemin Pierre-Perreault, à la condition que l'éclairage prévu soit dirigé du haut vers le bas.

Le conseil municipal de octroi une somme de 50 \$ à la Fondation MIRA.

Le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 23 046.41\$ à Accès Petite-Rivière afin que l'organisme puisse palier aux paiements relatifs aux incitatifs à l'établissement.

Le conseil municipal signe une entente entre la Municipalité et le Musée de Charlevoix concernant la production du concept muséal du Chalet- Gabrielle-Roy.

Le conseil municipal dépôt d'une demande d'aide financière, pour produire le concept muséal à la MRC de Charlevoix dans le cadre du programme de Projets Spéciaux, pour un montant de 5 000 \$.

Le conseil municipal dépose une demande d'aide financière, pour célébrer l'an prochain le 40ième anniversaire du décès de Gabrielle-Roy, du jeudi 13 au dimanche 16 juillet 2023, à la MRC de Charlevoix dans le cadre du programme de Projets Spéciaux, pour un montant de 5 000\$, pour l'année 2023.

CONSEIL MUNICIPAL



NOTE

Retrouvez l'intégralité de nos règlements municipaux sur le site internet de la municipalité au www.petiteriviere.com

Vous y trouverez également les comptes rendus des séances du conseil

Les séances du conseil sont de retour en présentiel. Aucune captation ne sera effectuée.

Afin d'assurer une meilleure organisation de la séance, nous vous informons que la période de question sera de 30 minutes, il sera permis de poser plusieurs questions si en lien avec l'ordre du jour seulement.



Prochaine séance ordinaire
du Conseil Municipal
EN PRÉSENTIEL
A LA SALLE MUNICIPALE

Mardi le 9 août 2022 à
19h30

6è et dernier
versement des taxes
municipales :
15 septembre 2022

SERVICE INCENDIE



RÈGLES À RESPECTER POUR FAIRE UN FEU RÉCRÉATIF

- Le site de combustion doit être à au moins 3 mètres soit 10 pieds de tout bâtiment et de toute matière combustible y compris les arbres et arbustes;
- Le feu doit être fait dans un foyer, un contenant adéquat ou toute installation sécuritaire;
- Toute installation, foyer ou contenant servant à faire un feu récréatif installé depuis 2013 doit être muni d'un pare-étincelles;
- Une personne responsable doit constamment être à proximité du feu;
- Seul le bois doit servir de matière combustible;
- Aucun liquide inflammable ne doit se trouver à proximité du feu;
- Les moyens nécessaires à l'extinction du feu doivent être constamment disponibles à proximité du feu;
- Le feu doit être soigneusement éteint avant que son responsable ne quitte les lieux.

FEUX D'ARTIFICE INTERDITS



LES CONTREVENANTS SERONT SANCTIONNÉS

INFO COMMUNAUTAIRES

La municipalité tient à vous rappeler le calendrier de cueillette de matières résiduelles. Vous devez sortir vos bacs la veille de la journée de la cueillette et les retirer le jour de la cueillette. Des constats seront émis aux contrevenants qui dérogent du règlement.

Voici des extraits du règlement no 497 - Relatif à la gestion des matières résiduelles, adopté le 13 août 2012 :

CHAPITRE 5

MODALITÉ DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PÉRIODE DU DÉPÔT DES BACS

Les matières résiduelles des unités desservies à la rue doivent être déposées après 18:00 la veille du jour prévu de la collecte. Les bacs doivent être retirés dans la même journée que la collecte.

LOCALISATION DES BACS

Le bénéficiaire devra placer les bacs roulants à proximité du trottoir, de la bordure ou de l'emprise de la rue. Toutefois, en aucun cas ils ne doivent être placés dans la rue, sur le trottoir ou sur la piste cyclable.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NON EFFECTUÉE

Si la collecte des matières résiduelles n'a pas été effectuée par l'entrepreneur le jour prévu de la collecte, le propriétaire, le locataire ou l'occupant de l'unité desservie doit en aviser la MRC de Charlevoix dans un délai maximum de 24 heures.

CHAPITRE 10

DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

CONTRAVENTIONS

Quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200\$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique, et d'une amende minimale de 400\$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne morale. En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte.

COOPÉRATIVE SOLIDARITÉ L'AFFLUENT



La Coopérative Solidarité l'affluent annonce son marché public ouvert aux citoyens et visiteurs jusqu'au 12 octobre.

À l'honneur : Légumes frais cultivés par les Jardins de Minga et kiosque d'artisans offrant leurs produits.

Les citoyens et visiteurs peuvent se procurer à l'avance une carte prépayée pour le marché de légumes frais cultivés dans la région par les Jardins de la Minga. Un rabais est attribué en fonction du montant sélectionné.

Il sera cependant possible de se procurer des légumes et autres aliments frais sans détenir de carte prépayée.

Les visiteurs pourront également profiter du réseau de sentiers pédestres du Domaine à Liguori et de l'offre alimentaire et de boissons proposée par le Café du Domaine à Liguori.



MARCHÉ PUBLIC

Les mercredis de 16:00 à 19:00



COOP L'AFFLUENT

1300 rue Principale

Petite-Rivière Saint-François

INFO COMMUNAUTAIRES



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

L'EXPO DU PLATEAU DES ARTS
19, 20 ET 21 AOÛT 2022
AU SITE DU CHALET GABRIELLE-ROY

NOUS VOUS PRÉSENTONS
LE COMITÉ ORGANISATEUR 2022



Isabelle
Bouchard



Léa
Landry-Massicotte



Mireille
Pélissier-Simard



Linda
Lavoie



Sylvie
Tremblay

INFO COMMUNAUTAIRES



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS



SDILE
SERVICE DE
DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET
ENTREPRENEURIAL



Québec
Entente de développement culturel



Desjardins
Caisse du Fleuve et des
Montagnes (Charlevoix)



Domaine
MULTIS-BOIS

L'Expo du
Plateau des Arts

Petite-Rivière-Saint-François

Un événement artistique et
culturel présenté par



SYMPOSIUM DE PEINTURE ET EXPOSITION "LES TEMPS PRÉSENTS"

SITE DU CHALET GABRIELLE-ROY

LES 19, 20 ET 21 AOÛT 2022

VERNISSAGE 19 AOÛT 13H30

LANCEMENT "LES TEMPS PRÉSENTS" 20 AOÛT 20H00

AVEC NOTRE INVITÉ LITTÉRAIRE GAËTAN LAVOIE

Pour plus d'informations, visitez

<https://expoplateau.wixsite.com/desartsprsf>



Symposium de peinture sous la présidence d'honneur
D'ANNABELLE MARQUIS

ISABELLE BOUCHARD / IB
ROMUALD BOUCHARD
RÉJEANNE BOUCHARD
RAYNALD BOURDEAU
RICHARD BOYER

KARINE FORGET
ANNETTE LAVOIE
CAROLINE LAVOIE
LINDA LAVOIE
BENOÎT LÈVESQUE

MIREILLE PÉLISSIER-SIMARD
ANNIE SENE
YVETTE TREMBLAY
SUZANNE TREMBLAY
SYLVIE TREMBLAY / VI.

ANNABELLE MARQUIS, PRÉSIDENTE D'HONNEUR



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Q22-012

Rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François

Réfection de ponceaux et asphaltage

Québec, le 7 juin 2022. — Le ministère des Transports informe les usagers de la route ainsi que ses partenaires que des travaux de réfection de cinq ponceaux et d'asphaltage sur la rue Principale, à Petite-Rivière-Saint-François, **débuteront le 13 juin prochain** et s'échelonneront sur une période d'environ 14 semaines.

Gestion de la circulation

RUE PRINCIPALE (3 PONCEAUX ET ASPHALTAGE SUR UNE DISTANCE DE 850 MÈTRES) ENTRE LE CHEMIN DE LA MARTINE ET LA VOIE DE SERVICE DU LIT D'ARRÊT

- Circulation en alternance en présence de signaleurs de jour, et avec des feux de circulation de nuit.
- Des ralentissements et de la congestion sont à prévoir dans le secteur des travaux.

RUE PRINCIPALE (1 PONCEAU) À PROXIMITÉ DE L'INTERSECTION DE LA RUE PRINCIPALE ET DU RANG DU SAINT-CASSIEN (ROUTE 138)

- Circulation en alternance en présence de signaleurs de jour et avec des feux de circulation de nuit.
- Des ralentissements et de la congestion sont à prévoir dans le secteur des travaux.

RUE PRINCIPALE (1 PONCEAU) ENTRE LES RUES PAUL-HENRI ET BERGERON

- Circulation en alternance en présence de signaleurs de jour et avec des feux de circulation de nuit.
- Des ralentissements et de la congestion sont à prévoir dans le secteur des travaux.

Pour chacun des chantiers, les voies de circulation seront remises en service la fin de semaine.

Ces travaux peuvent être modifiés en raison de contraintes opérationnelles ou des conditions météorologiques défavorables. Afin de connaître les entraves en cours, consultez [Québec 511](#), un outil pratique pour planifier adéquatement vos déplacements.

Le Ministère remercie les usagers de la route de respecter la signalisation en place dans la zone de travaux.

Ce projet est inscrit sur la [liste des investissements routiers 2022-2024 de la région de la Capitale-Nationale](#).

Suivez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [Instagram](#).

– 30 –

Pour information : Relations avec les médias
Direction générale des communications
Ministère des Transports
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724

AVIS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

RÉFECTION DE CINQ PONCEAUX ET ASPHALTAGE SUR LA RUE PRINCIPALE À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Le ministère des Transports du Québec vous informe qu'il procédera à la réfection de cinq ponceaux ainsi qu'à l'asphaltage de la chaussée sur la rue Principale, à Petite-Rivière-Saint-François, **dès le 13 juin prochain pour une durée approximative de 14 semaines.**

Les interventions permettront d'améliorer les capacités structurales et hydrauliques des ouvrages et de prolonger leur durée de vie utile.

Gestion de la circulation

Rue Principale (3 ponceaux et asphaltage sur une distance de 850 mètres) entre le chemin de la Martine et la voie de service du lit d'arrêt

Rue Principale (1 ponceau) à proximité de la rue Principale et du rang du Saint-Cassien (route 138)

Rue Principale (1 ponceau) entre les rues Paul-Henri et Bergeron

- **Circulation en alternance** dirigée par des signaleurs, du lundi au vendredi de jour, et par des feux de circulation de soir et de nuit.
- Les voies de circulation seront remises en service la fin de semaine.
- Certains accès aux résidences situées à proximité des ponceaux pourraient être partiellement compromis à l'occasion, selon l'évolution des travaux.

Ces travaux peuvent être modifiés en raison de contraintes opérationnelles ou des conditions météorologiques défavorables.

Répercussions

Compte tenu des entraves qui sont nécessaires à la bonne réalisation de ce projet, certains ralentissements pourraient survenir dans le secteur, principalement aux heures de pointe.

De plus, les opérations pourraient occasionner du bruit, de la poussière et des vibrations pour les citoyens demeurant à proximité de ce chantier. Conscient des impacts qu'occasionneront ces travaux, le Ministère vous remercie de votre compréhension.

Le respect de la signalisation en place est essentiel afin d'assurer votre sécurité et celle des travailleurs.

Pour plus d'informations

Pour la mise à jour des entraves de ce chantier, consultez le site quebec511.info ou composez le 511. Vous pouvez également recevoir les informations concernant ces travaux en vous inscrivant à la liste d'envoi électronique à l'adresse dgcnat@transport.gouv.qc.ca en spécifiant le chantier en objet, soit : « Réfection de ponceaux sur la rue Principale, à Petite-Rivière-Saint-François ».

INFO COMMUNAUTAIRES



ÉCOCENTRES



mrccharlevoix.ca

HORAIRE ÉTÉ	
Écocentre	Horaire
Saint-Urbain	À partir du 1 ^{er} avril lundi au samedi 9h00 à 16h45
Écoboutique	À partir du 19 avril Mardi et samedi 10h à 12h & 12h30 à 15h30
L'Isle-aux-Coudres	À partir du 2 avril Mercredi et samedi 9h00 à 16h45
Fermé les jours fériés	



INFO COMMUNAUTAIRES



La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est de retour dans Les Fleurons du Québec et tâchera surtout de se faire belle pour accueillir cet été les visiteurs.

Tous les citoyens de Petite-Rivière-Saint-François sont aussi invités à fleurir leurs parterres et à accrocher des jardinières pour que tout le village soit, plus que jamais, coloré et invitant.



La Municipalité est heureuse d'annoncer la nomination de Roxane Duby à titre d'Agente de développement touristique et économique. La nouvelle ressource a fait son entrée en poste à la mi-mai. Elle aura comme principales tâches de voir au développement économique et touristique de la municipalité, à l'expansion de nouvelles entreprises et de celles déjà existantes.



Mobilité
collective
Charlevoix
418 400-8080

Ma **solution**
en **transport**

Depuis le 4 juillet, les citoyens de Charlevoix ont accès à un véritable service de transport collectif. Ce nouveau service c'est : plus de 200 arrêts partout sur le territoire, 5 à 10 minutes de marche pour accéder à l'arrêt le plus près et des possibilités de déplacements du lundi au vendredi. Les détails des arrêts, horaires et circuits du réseau de transport collectif sont disponibles dès maintenant sur le site internet :

mobilitecharlevoix.ca

INFO COMMUNAUTAIRES

Le Regroupement des artistes et artisans de Petite-Rivière-Saint-François vous convie à une série d'ateliers de fabrication de jolis supports à plante en macramé. Les rencontres auront lieu dès le 02 juin 2022, soit tous les jeudis après-midi de 13h à 16h au café du Domaine à Liguori



Des séances de yoga sont organisés à la Coop l'Affluent tous les jeudis de 18:30 à 19:30.

Réservation et inscription sont requises à l'avance.

22\$ / séance non-résident

18\$ / séance résident

info@laffluent.com

418.632.5653



L'agence de sécurité S3-K9 patrouille sur le territoire de Petite-Rivière-Saint-François toutes les fins de semaine, les vendredis et samedis de 22h à 3h00.

Pour signaler un agissement non conforme au règlement 630 sur la qualité de vie ;

COMPOSEZ LE 418-808-9566

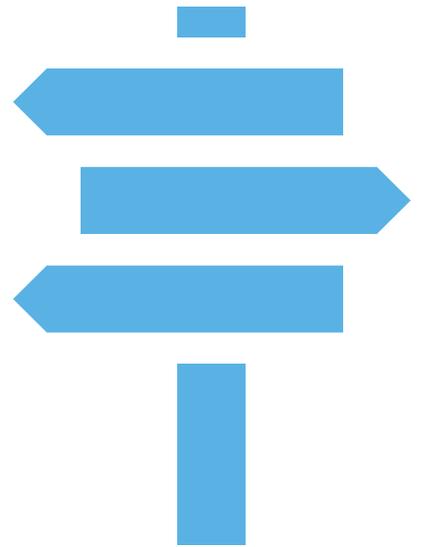
Charlevoix !
Zè au Québec !



Charlevoix arrive en deuxième position des destinations que les Québécois souhaitent visiter pour leurs vacances cet été.

Selon le 13e sondage annuel de CAA-Québec sur les intentions de vacances, 17 % des 1 000 Québécois sondés disent vouloir visiter Charlevoix durant leurs vacances, à 4 points de pourcentage de la Gaspésie qui arrive au premier rang, avec 21 %. Le désir de prendre des vacances est très fort chez les Québécois, soit 67 %, malgré des prix de l'essence records.

Tourisme Charlevoix est très heureux de cet engouement pour notre destination. Nous souhaitons un bel été à tous nos visiteurs et membres!



TOURISME
CHARLEVOIX

Hébergement Collectif 2022

Cet été, **cohabitez** avec un travailleur et contribuez au soutien de vos restaurateurs.



Service d'accompagnement **personnalisé**



Revenu de **500\$/mois** par travailleur hébergé



Rencontres **enrichissantes**

Vous habitez dans Charlevoix et souhaitez participer ?

418-617-4015

emploi@agabsp.com

www.agabsp.com/hebergement



INFO COMMUNAUTAIRES

DSI Charlevoix vient de procéder au lancement du tout nouveau portail

LOGEMENTSCHARLEVOIX.CA

pour tout Charlevoix!

Celui-ci s'adresse à toutes les personnes qui cherchent ou qui offrent un logement résidentiel à louer dans les territoires de la MRC de Charlevoix et de la MRC de Charlevoix-Est, que ce soit sous forme de logement entier, de colocation, de chambre chez l'habitant ou de logement subventionné.

Ce portail permet donc d'afficher ou de rechercher un logement selon un ensemble de critères, que ce soit son emplacement dans l'une des treize 13 municipalités de Charlevoix, le type d'habitation, la grandeur du logement, les inclusions telles que les meubles et électroménagers, le coût du loyer, etc.

Pour accéder au portail **Logements Charlevoix** : <https://logementscharlevoix.ca/>

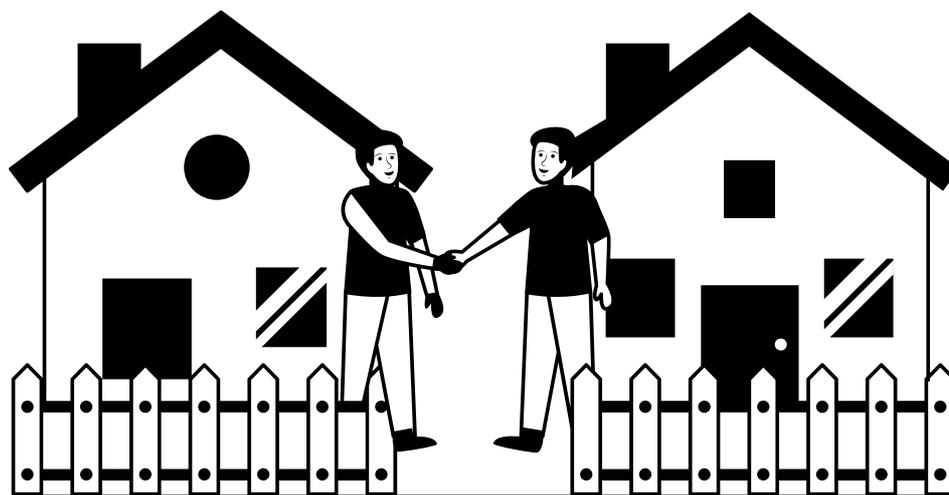


**MRC DE
CHARLEVOIX-EST**
Un monde de possibilités



8 GESTES SIMPLES DE BON VOISINAGE

- 1. SE SALUER**, sourire et prendre des nouvelles. On ne se connaît pas? Osons briser la glace! Il n'est jamais trop tard pour se présenter!
- 2. PARTICIPER À LA FÊTE DES VOISINS**, le deuxième samedi de juin, une initiative déployée à la grandeur du Québec.
- 3. GARDER L'OEIL OUVERT PENDANT LES VACANCES DES VOISINS**. On peut aussi ramasser le courrier, arroser les plantes, nourrir les animaux, etc.
- 4. SOUHAITER LA BIENVENUE AUX NOUVEAUX VOISINS**. On les informe des services et des commerces des environs.
- 5. OFFRIR DES DENRÉES EN TROP ET DES OBJETS NON UTILISÉS**: des légumes de notre jardin, des vivaces, nos magazines, etc.
- 6. OSER EMPRUNTER UNE TASSE DE SUCRE** ou une marmite pour cuisiner notre fameuse sauce à spaghetti (et en offrir une portion!).
- 7. PROPOSER SON AIDE** faire des courses ou sortir des poubelles pour une personne en convalescence, monter les sacs d'épicerie de notre voisine enceinte, etc.
- 8. D'AUTRES IDÉES...** échanger du temps de gardiennage, organiser du co-voiturage pour le soccer, proposer à notre voisine âgée de prendre un café, d'aller marcher, etc.



RECRUTEMENT

Nouveau service de garde au village



Située au cœur de Petite-Rivière-Saint-François, l'ouverture d'un nouveau **service de garde éducatif en communauté** est prévue pour l'automne 2022.

La municipalité Petite-Rivière-Saint-François, en partenariat avec Le CPE-bureau coordonnateur Du Soleil à la lune, sont à la recherche de deux responsables en service de garde éducatif.

Pour être responsable en service de garde éducatif (RSGE) il faut :

- avoir plus de 18 ans
- faire preuve de créativité et de dynamisme
- être en bonne santé
- être sensible et empathique
- avoir un bon sens de l'organisation
- avoir une bonne écoute et une facilité à communiquer

Être responsable d'un service de garde éducatif en communauté (RSGE), c'est veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des tout-petits. C'est LA personne de confiance qui les accueille dans son univers chaque matin, les reconforte au besoin et les aide à grandir chaque jour. C'est elle qui observe les enfants, planifie et organise les actions éducatives qui leur permettront de se développer pleinement. Elle s'assure aussi d'apprendre les saines habitudes de vie à ces petits humains qui deviendront la génération de demain.



INFO COMMUNAUTAIRES

Au quotidien, les RSGE portent une grande attention au développement global des enfants. En collaboration avec les parents, les responsables d'un service de garde éducatif développent une relation privilégiée en prenant le temps d'échanger avec eux sur ce qu'ils ont de plus précieux. Les RSGE accomplissent certaines autres tâches comme l'élaboration des repas et des collations équilibrés, l'achat de matériel éducatif et l'administration de leur service de garde.

FORMATION

Une formation de 45h est obligatoire :

Pour devenir RSGE, il te faudra réussir une formation d'une durée minimale de 45 h portant sur le rôle de la personne responsable, le développement de l'enfant, la santé, la sécurité, l'alimentation et le programme éducatif.

La formation comprend les cours suivants :

- Santé, sécurité et alimentation
- Le développement de l'enfant
- Le rôle de la personne responsable en service de garde
- Le programme éducatif

Formation en secourisme (8h) :

*Le cours de secourisme adapté à la petite enfance incluant un volet sur la gestion des allergies sévères doit être réussi également.

Le bureau coordonnateur t'accompagnera :

- Pour l'inscription à ta formation de 45 h en ligne au coût de 100\$
- Obtenir un incitatif financier au démarrage (3 500\$)
- Pour ton processus d'accréditation
- Nous demeurons disponibles pour du soutien

La municipalité t'offre :

- Un local
- La main-d'œuvre pour l'aménagement
- Une cour extérieure sécuritaire



POUR POSTULER :

Bureau coordonnateur Du Soleil à la Lune :

418.435.3950 poste 3

Roxane Duby

Agente de Dév. Économique et Touristique

418.760.1050 poste 6109

INFO COMMUNAUTAIRES



Aux membres de la FADOQ nés en JUILLET

*Joyeux
Anniversaire*



- 01 IRÈNE TREMBLAY
- 04 ÉTIENNETTE RACINE
- 06 GILES LAVOIE
- 07 HERVÉ CÔTÉ
- 22 FERNANDE BOUCHARD
- 29 GAÉTANE BOUCHARD

Aux membres de la FADOQ nés en AOÛT

- 05 LOUISELLE SIMARD
- 09 NORMAND EMOND
- 16 SIMON SIMARD
- 25 ÉLIETTE CÔTÉ
- 26 MARTIN CÔTÉ
- 30 RACHEL LAVOIE
- 31 PIERRE DEMERS



INFO COMMUNAUTAIRES

OFFRE D'EMPLOI

ADJOINT(E) ADMINISTRATIF(IVE)

La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est à la recherche de candidat(e)s engagés, polyvalents et axés sur le travail d'équipe afin de combler un (1) poste d'adjoint(e) administratif(ive) niveau III.

DESCRIPTION DES TÂCHES RELIÉES AU POSTE :

Sous l'autorité du directeur générale, l'adjoint(e) administratif(ive) exécute les diverses opérations reliées aux systèmes suivants : paie et ressources humaines. Il/elle agit à titre de soutien à la direction générale, l'assiste dans les différents dossiers administratifs et municipaux.

QUALIFICATION ET FORMATION :

DEC en techniques administratives, option comptabilité ou finances ou domaine connexe ou toute autre combinaison de formation ou d'expérience pertinentes

Connaissances des logiciels comptables

Formation en RH et/ou expérience pertinente

Langue écrite et parlée (français, anglais serait un atout)

EXPÉRIENCE ET CONNAISSANCE :

Expérience d'au moins trois (3) ans en comptabilité (comptabilité municipale un atout)

Connaissances des logiciels de bureau et comptables

Autonomie complète en traitement de la paie et gestion des dossiers employés

Expérience d'au moins un an dans la préparation et le soutien à la préparation des opérations comptables reliées à la paie

CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Poste permanent** débutant le ou vers le 15 août 2022;
- **Salaire** selon la convention collective en vigueur, **2 augmentations** salariales **par année**;
- Statut, temps complet (32 heures/semaine), syndiqué;
- **4 semaines de vacances** après 2 années à l'emploi;
- Banque d'heures de **congés mobiles** (3 jrs) et **maladies** (12 jrs);
- **13 jours fériés** par année;
- Assurance collective avantageuse avec **assurance dentaire**;
- **Régime épargne-retraite** avec contribution employeur **4.5 %**
- **Horaire sympathique**, le vendredi on termine à midi!

POUR POSTULER :

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 28 juillet 2022, à l'adresse suivante :

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François
1067, rue Principale
Petite Rivière St-François, Qc
G0A 2L0

Att : Stéphane Simard, d.g.

Ou par courriel : dq@petiteriviere.com

POSTES TEMPORAIRES À COMBLER



**TOURNOI
DEK HOCKEY**



Les 9-10-11-16-17-18-23-24 et 25
septembre

Le travail consistera principalement au maintien
de la sécurité de l'aire de stationnement et à
l'entretien ménager du site.



Salaire avantageux
Repas fournis
Belle ambiance de travail
Horaires flexibles
**Bienvenue aux personnes
retraitées**



Pour plus d'informations ou pour postuler, veuillez
communiquer avec madame Geneviève Morin au 418.760.1050
poste 6107 ou par courriel à l'adresse suivante :

sta@petiteriviere.com